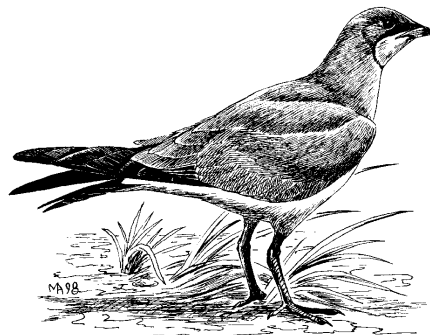


PROJET DE PLAN D'ACTION INTERNATIONAL POUR LA GLAREOLE A AILES NOIRES

Glareola nordmanni



Ce projet de plan d'action international pour la glaréole à ailes noires (*Glareola nordmanni*) a été commandité par le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et la division européenne de BirdLife International, et préparé par l'Union russe pour la conservation des oiseaux (partenaire désigné de BirdLife International en Russie). Le premier projet a été envoyé aux spécialistes de l'espèce et de sa conservation, puis discuté le 3 avril 2002, dans le cadre de l'atelier sur la glaréole à ailes noires, à Moscou. Tous les commentaires et toutes les suggestions, ainsi que les résultats de l'atelier, ont été intégrés dans le deuxième projet du plan d'action, également distribué à tous les collaborateurs. Cette version est le résultat final de l'ensemble des consultations ci-dessus.

Sommaire

Chapitre		Page
	Résumé	4
1	Introduction	6
2	Évaluation biologique	11
3	Activités humaines	13
4	Politiques et législations	16
5	Cadre de l'action	19
6	Actions par pays	22
7	Mise en œuvre	26
	Terminologie	29
Annexe I	Évaluation des menaces	32
Annexe II	Panorama des sites clés	33

Mai 2002

Rédacteurs principaux :

Victor P. Belik

Elena A. Lebedeva

Collaborateurs :

Umberto Gallo-Orsi, BirdLife Europe

Bert Lenten, AEWA

Eugeny Bragin, Kazakhstan

Valery Khrokov, Kazakhstan

Pavel Tomkovich, Russie

Sergei Bukreev, Russie

Valery Moseikin, Russie

Leonid Korshikov, Russie

Anatoly Davygora, Russie

Elena Kreuzberg-Mukhina,
Ouzbékistan

Gennady Molodan, Ukraine

Elchin Sultanov, Azerbaïdjan

Vasily Chernobaj, Russie

Maksim Korol'kov, Russie

Vladimir Morozov, Russie

Victor Zubakin, Russie

Dimitar Nankinov, Bulgarie

Pete Leonard, Zambie

Edward Mongin, Bélarus

Dan Munteanu, Roumanie

Guy Kirwan, Turquie

Derek Scott, Irlande

Colin Richardson, Émirats arabes unis

Melis Charalambides, Chypre

Kariuki Ndang'ang'a, Kenya

Alexander Khokhlov, Russie

Mikhail Il'jikh, Russie

Jury Komarov, Russie

Alexander Antonchikov, Russie

Anatoly Bliznjuk, Russie

Murat Emtyl', Russie

Jury Lokhman, Russie

Alexander Lipkovich, Russie

Viktor Minoransky, Russie

Evilina Sokhina, Russie

Vladimir Piskunov, Russie

Alexander Beljachenko, Russie

Vladimir Zakharov, Russie

V. Shahno, Russie

Andrei Varlamov, Russie

Participants à l'atelier sur le vanneau sociable (3 mars 2002, Moscou, Russie) :

Umberto Gallo-Orsi, BirdLife Europe

Elchin Sultanov, Azerbaïdjan (Bakou)

Valery V. Khrokov, Kazakhstan (Almaty)

Eugeny A. Bragin, Kazakhstan (Naurzum Nature Réserve)

Gennady N. Molodan, Ukraine (Donetsk)

Elena A. Kreuzberg-Mukhina, Ouzbékistan (Tachkent)

Victor P. Belik, Russie (Rostov-sur-le-Don)

Sergei A. Bukreev, Russie (Moscou)

Vasily F. Chernobaj, Russie (Volgograd)

Anatoly V. Davygora, Russie (Orenbourg)

Maksim A. Korol'kov, Russie (Oulianovsk)

Leonid V. Korshikov, Russie (Orenbourg)

Elena A. Lebedeva, Russie (Moscou)

Vladimir V. Morozov, Russie (Moscou)

Valery N. Moseikin, Russie (Saratov)

Pavel S. Tomkovich, Russie (Moscou)

Victor A. Zubakin, Russie (Moscou)

Résumé

Profil de la glaréole à ailes noires

La glaréole à ailes noires se reproduit principalement dans les steppes et la ceinture désertique eurasiennes, allant de la Roumanie et de l'Ukraine à l'ouest jusqu'à la partie russe de l'Altaï et jusqu'au Kazakhstan à l'est. Elle hiverne en Afrique, au sud du Sahara. La migration à travers les pays du Moyen-Orient, tels que la Turquie, l'Iran, l'Iraq, etc., est probablement un transit/survol s'effectuant à haute altitude; c'est pourquoi la glaréole à ailes noires est rarement signalée dans cette région. Le déclin démographique de la glaréole à ailes noires débute à la fin du XIX^e siècle et devient plus évident dans la seconde moitié du XX^e siècle. Au cours des dernières années, à partir de la période 1980-1990, une forte régression de la population intervient à nouveau : en 10 ans, les effectifs diminuent d'un facteur deux à trois. Selon une évaluation récente, la population totale dépasse à peine 10 000 à 15 000 couples. La glaréole à ailes noires est classée "insuffisamment documentée" (BirdLife International, 2000) au niveau mondial, et "rare, catégorie SPEC 3", au niveau européen (Tucker & Heath, 1994). Elle n'est cependant pas inscrite dans le livre rouge de l'Asie, ni sur la liste des espèces mondialement menacées, probablement en raison d'une vision beaucoup trop optimiste des effectifs de l'espèce. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Bonn et de la Convention de Berne. Elle entre dans la catégorie B2b de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA). Cette situation requiert de l'ensemble des États de l'aire de répartition qu'ils développent et mettent en œuvre le plan d'action nécessaire à la conservation et au rétablissement de la population de l'espèce.

Justifications du plan d'action international pour la glaréole à ailes noires

En raison du déclin spectaculaire de sa population, intervenu au XX^e siècle, la glaréole à ailes noires est maintenant menacée d'extinction. Les raisons de cette diminution brutale des effectifs au cours des dernières décennies ne sont pas exactement connues. C'est pourquoi il est actuellement difficile de planifier certaines actions pour la conservation de l'espèce. Cette planification est encore compliquée par la répartition nomade de la glaréole à ailes noires et par le fait que ces oiseaux changent de sites/zones de reproduction. Le besoin urgent d'un plan d'action pour la glaréole à ailes noires est également motivé par le fait que cette espèce est étroitement associée aux habitats artificiels "secondaires", où les activités humaines sont très intenses.

Bases du plan d'action

Le plan d'action repose sur l'étude et l'analyse des populations de glaréoles à ailes noires, principalement dans l'aire de reproduction européenne (Dementiev, Gladkov, 1951 ; Kistjakovski, 1957 ; Dolgushin, 1962 ; Molodan, 1988, 1994 ; Belik, 1994, 1998, 2001 ; Belik et Tomkovich, 1997 ; Garmash, 1998). Cette démarche est liée à notre hypothèse, selon laquelle la période de reproduction correspond à la vulnérabilité écologique maximale pour cette espèce et la dynamique démographique globale dépend avant tout du succès de la reproduction annuelle et de la productivité de l'espèce. Des consultations et des contributions au plan d'action supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la situation dans les parties asiatique et africaine de l'aire de répartition de l'espèce.

Objectif du plan d'action

L'objectif général de ce plan d'action est d'assurer une stabilisation ou un accroissement de la population de glaréoles à ailes noires, grâce à des initiatives de conservation prenant en compte les besoins en matière d'habitat de l'espèce (principalement dans les zones de reproduction), ainsi que les intérêts des communautés agricoles locales.

Description du plan d'action

Le plan d'action présente un cadre pour la conservation et le rétablissement de la glaréole à ailes noires et de son habitat. Il fixe des objectifs mesurables au niveau national et international, en tenant compte d'options de gestion pour chaque pays.

Pays participants

La mise en œuvre du plan d'action nécessite une coordination au plan international efficace des actions. Cette condition est particulièrement importante pour les pays abritant la partie principale de l'aire de reproduction de l'espèce (Kazakhstan, Russie et Ukraine), et pour les pays de l'aire d'hivernage (région afro-tropicale).

Engagements de ces pays

Il convient que l'ensemble des États de l'aire de répartition s'implique dans la conservation de la glaréole à ailes noires et de son habitat. Tous ces pays devraient mettre au point leurs propres plans d'action nationaux. Ces plans devraient décrire les activités de gestion, sur la base des options de gestion présentées dans ce plan d'action international.

Modalités de mise en œuvre du plan d'action

Pour mettre en œuvre les plans d'action par espèce, il convient d'établir un groupe de travail sous le contrôle du Comité technique de l'AEWA. Les activités qui seront confiées à ce groupe de travail sont énumérées dans le plan d'action international. Le plan devrait être formellement adopté lors de la deuxième session de la Réunion des Parties à l'AEWA, qui se tiendra du 26 au 29 septembre 2002, à Bonn, Allemagne, et être révisé ultérieurement tous les trois ans. En cas de situation d'urgence pour la population de glaréoles à ailes noires, il convient de réviser immédiatement le plan d'action.

1. Introduction

La situation dramatique dans laquelle se trouve la population de glaréoles à ailes noires, *Glareola nordmanni*, devenue manifeste à la fin du XX^e siècle, appelle des actions immédiates pour assurer une conservation plus efficace de l'espèce. La glaréole figure dans la catégorie 3 de la liste des espèces concernées pour leur conservation en Europe (SPEC3), depuis qu'a été pris en compte le fait que moins de 10 000 couples se reproduisent en Europe (Tucker et Heath, 1994). Un déclin démographique rapide, observé dans le sud de la Russie dans les années 1990, aboutit dans cette région à une réduction d'un facteur 10 au moins des effectifs de l'espèce. Des fluctuations numériques prononcées sont également observées au cours des dernières années dans la partie orientale (Asie) de l'aire de reproduction. Sur la période récente, il est peu probable que la population totale de glaréoles à ailes noires dépasse 10000 à 15000 couples.

Il est nécessaire et urgent de développer et de mettre en œuvre le plan d'action international pour conserver et restaurer les populations de glaréoles à ailes noires. Ce plan d'action permettra d'impliquer dans les activités de conservation l'ensemble des États de l'aire de répartition, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental. Ce n'est que par le développement d'une coopération internationale en faveur de la conservation de la glaréole à ailes noires, que l'on parviendra à ce que les actions destinées à éliminer les menaces pour l'espèce soient couronnées de succès. Cette coopération internationale est nécessaire à la mise en œuvre de tous les points du plan d'action. Elle garantira également l'efficacité et les résultats positifs de ce plan.

Tableau 1

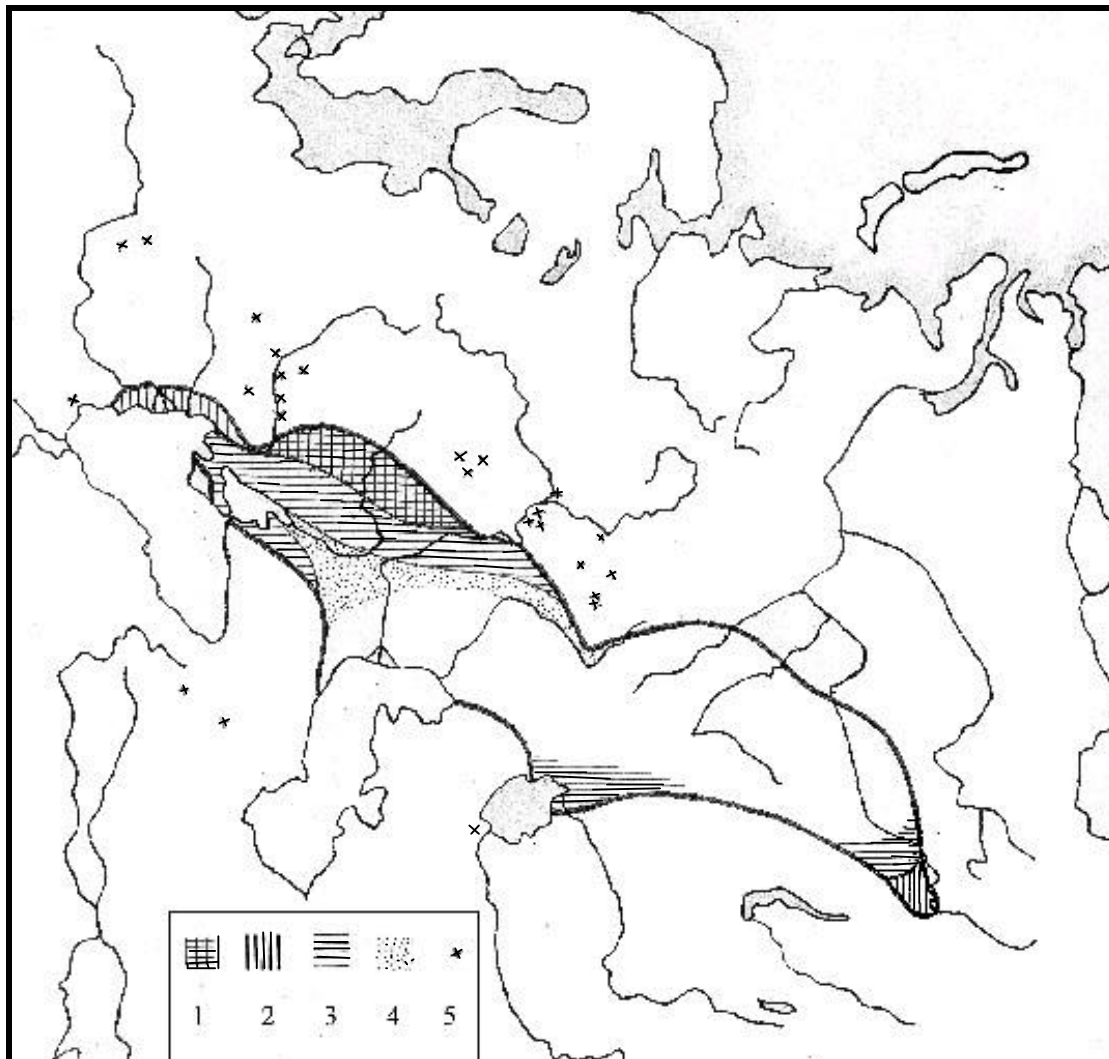
Effectifs reproducteurs de glaréoles à ailes noires en Russie européenne
avant le dernier déclin démographique

Région	Nombre de couples	Source d'informations
Région de Krasnodarsky	30-50	Lokhman, 2000
Région de Stavropolsky	300-500	A. N. Khokhlov, comm. Pers.
Région de Rostov-sur-le-Don	1000-3000	Belik, 1998
Kalmykia	3000-4000	A. I. Kukish, comm. Pers.; Belik et al., 1991
Daghestan	500-1000	Belik, 1998
Région de Volgograd	100-150	V. F. Chernobai, comm. pers.; Belik, 1998
Région de Saratov	2000-3000	V. N. Moseikin, comm. pers.
Au total :	7030-11700	

Tableau 2

Effectifs reproducteurs actuels de glaréoles à ailes noires en Russie

Région	Nombre de couples	Source d'informations
Région de Krasnodarsky	30-50	Lokhman, 2000
Région de Stavropolsky	100-200	Estimation approximative des experts
Région de Rostov-sur-le-Don	100-300	Estimation approximative des experts
Kalmykia	300-500	Estimation approximative des experts
Daghestan	300	Dzhamirzoev et al., 2000
Région de Volgograd	200-300	Chernobai et al., 2000
Région de Saratov	430-500	Piskunov et Belyachenko, 1998
Région d'Orenbourg	1000-2500	Gavlyuk, 1998; L. V. Korshikov, comm. pers.
Sibérie occidentale	250	Estimation approximative des experts
Au total :	2700-4900	



Aire de reproduction de la glaréole à ailes noires

1 – partie de l'aire où l'espèce s'est éteinte au XIX^e siècle ; 2 – partie de l'aire où l'espèce s'est éteinte dans la première moitié du XX^e siècle ; 3 – partie de l'aire où l'espèce s'est éteinte dans les années 1970-1980 ; 4 – partie de l'aire où l'espèce s'est éteinte dans les années 1990 ; 5 – lieux de reproduction sporadique durant les années sèches, à l'extérieur de l'aire de reproduction actuelle de l'espèce

Effectifs actuels de glaréoles à ailes noires (couples)

Pays	Europe	Asie	Total	Source d'informations
Hongrie	0-2		0-2	Tucker et Heath, 1994, Hagemeyer, Blair 1997
Bélarus	0-5		0-5	European bird populations 2002
Roumanie	0-10		0-10	European bird populations 2002
Ukraine	5-15		5-15	Garmash, 1998
Bulgarie	0-10		0-10	Hagemeyer, Blair, 1997, Nankinov, 2002
Turquie		0-3	0-3	G. Kirwan, comm. pers.
Arménie		8-10	8-10	BirdLife... Base de données 2002
Azerbaïdjan		?	?	E. Sultanov, comm. pers.
Ouzbékistan		1-5	1-5	À. Kreuzberg-Mukhina, estimation approximative
Kazakhstan	500-1000	6500-9000	7000-10000	V. Khrokov, estimation approximative
Russie	1400-2200	1300-2700	2700-4900	Données provenant de l'atelier sur la glaréole à ailes noires
Au total :	1900-3200	7800-11700	9700-14900	

Commentaire : la plupart des oiseaux de la région d'Orenbourg habitent les zones situées géographiquement dans la partie asiatique. L'ensemble de la population de cette région est donc considéré comme "asiatique". La reproduction dans les pays européens résulte dans une large mesure d'intrusions au nord et à l'ouest, qui se produisent lors des années sèches.

Objectifs globaux du plan d'action :

- A court terme (3 ans)
 1. Définir les principaux facteurs affectant la population de glaréoles à ailes noires dans les zones de reproduction, de migration et d'hivernage, et entreprendre des actions pour réduire leur impact négatif.
 2. Optimiser les relations entre l'homme et les oiseaux dans les habitats agricoles utilisés par la glaréole à ailes noires.
 3. S'assurer que toutes les actions appropriées définies dans ce plan d'action sont prises pour mettre un terme à la poursuite du déclin de la glaréole à ailes noires dans l'ensemble de son aire de reproduction.
- A long terme (20 ans)
 1. Sauver la glaréole à ailes noires en tant qu'espèce biologique.
 2. Assurer la stabilité de la population de glaréoles à ailes noires dans ses aires de reproduction et d'hivernage.

Pour réaliser ces objectifs à court et long termes, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- S'assurer de la coopération au plan international entre les différents experts et les différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales de l'ensemble des États de l'aire de répartition de l'espèce, afin de garantir le développement et la mise en œuvre de suivis et de recherches, menés conjointement, sur la glaréole à ailes noires,

d'activités de gestion de l'habitat et d'optimisation de l'utilisation des terres dans les zones de reproduction de l'espèce, ainsi que d'autres activités pertinentes prévues par le plan d'action en faveur de cet oiseau.

- Garantir une approche scientifique adéquate de la conservation de la glaréole à ailes noires et de l'utilisation de son habitat. Cette approche devrait se fonder sur une étude sérieuse de l'écologie et de l'évolution démographique de l'espèce, ainsi que de la dynamique des écosystèmes d'une importance vitale pour la survie de la glaréole à ailes noires. En outre, les pratiques agricoles et les activités de gestion de l'habitat doivent être compatibles et prendre en compte les besoins de toutes les parties prenantes, ainsi que ceux de la conservation.
- S'assurer de l'existence d'une législation adéquate pour la conservation de la glaréole à ailes noires et de sa mise en œuvre/de son application par tous les États de l'aire de répartition.
- Développer de nouveaux mécanismes de coopération internationale, y compris les subventions éventuellement nécessaires, pour la gestion de l'habitat dans les zones occupées par la glaréole à ailes noires, de manière à garantir qu'aucune activité humaine nuisible ne s'exerce dans les zones de reproduction, de repos pendant la migration ou d'hivernage de cette espèce.

Le plan présente des objectifs opérationnels et mesurables, ainsi que des options de gestion pour réaliser ces objectifs. C'est un cadre destiné à garantir la cohérence des plans nationaux et la communication au sujet de ces plans. Ce cadre laisse aux États de l'aire de répartition une marge de manœuvre pour ajuster leur politique de gestion à la situation nationale, dans la mesure où les objectifs sont atteints.

Le succès du plan d'action dépend dans une large mesure :

1. du soutien apporté à la mise en œuvre du plan d'action international
2. des efforts de l'ensemble des États de l'aire de répartition pour dresser et communiquer des plans d'action nationaux ;
3. de modalités de mise en œuvre, telles que : délais dans lesquels s'effectuent la surveillance et l'évaluation, la communication de l'état d'avancement et les activités dans les différents États de l'aire, prévision des conséquences budgétaires ;
4. de questions d'ordre organisationnel, telles que : vision claire du rôle du Comité technique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans le traitement de tous les aspects de la mise en œuvre du plan d'action actuel et décision quant à la mise en place potentielle d'un nouveau groupe de travail au sein de ce comité.

Le plan s'applique sur une période de 3 ans, à l'issue de laquelle il doit être évalué et révisé. En cas de situation d'urgence pour la population de glaréoles à ailes noires, il convient de procéder immédiatement à sa révision. Le projet de plan d'action doit être discuté lors de la réunion du Comité technique des États de l'aire de répartition signataires de l'AEWA, puis faire l'objet d'un accord lors de la réunion suivante des Parties. Un groupe de travail sur la glaréole à ailes noires et les autres échassiers des steppes menacés doit être établi et œuvrer sous la direction du Secrétaire de l'AEWA (ou le rôle de direction doit être délégué à l'une des organisations des États de l'aire de répartition de la glaréole à ailes noires)

Couverture géographique de la glaréole à ailes noires

Pays de reproduction	Pays de migration	Pays d'hivernage
Arménie	Bahreïn	Angola
Azerbaïdjan	Tchad	<u>Botswana</u>
Bélarus	Chypre	Burundi
Bulgarie	Égypte	Congo (République démocratique du)
France	Érythrée	Côte d'Ivoire
Allemagne	Éthiopie	Gabon
Hongrie	Iran (République islamique d')	Ghana
<u>Kazakhstan</u>	Iraq	Kenya
Moldavie	Israël	Mali
Roumanie	Jordanie	Mauritanie
<u>Russie</u>	Liban	<u>Namibie</u>
Syrie	Nigeria	Rwanda
Turquie	Oman	São Tomé e Príncipe
<u>Ukraine</u>	Qatar	<u>Afrique du Sud</u>
Ouzbékistan	Arabie saoudite	Tanzanie
	Seychelles	Togo
	Somalie	Ouganda
	Soudan	Zambie
	Syrie	
	Turquie	
	Émirats arabes unis	
	Yémen	

Commentaire : les noms des pays qui accueillent le plus d'oiseaux reproducteurs ou hivernants sont mis en valeur (gras et souligné).

***Des glaréoles à ailes noires en vagabondage** ont été signalées dans 21 pays européens allant jusqu'à l'Espagne, l'Irlande et l'Islande, observation probablement liée aux particularités de la migration de cette espèce : on suppose que les oiseaux migrants utilisent des courants d'air en déplacement rapide dans les couches supérieures de l'atmosphère.*

2. Évaluation biologique

Informations générales	<p>La glaréole à ailes noires (<i>Glareola nordmanni</i>) est un petit échassier du Paléarctique et l'un des représentants de la famille spécifique d'échassiers des <i>Glareolidae</i>. Elle se reproduit dans les steppes et dans la ceinture désertique eurasiennes et hiverne dans la région afro-tropicale.</p> <p>La glaréole à ailes noires préfère se reproduire sur des sols secs et salés ("solonets et "solontchaks"), présentant une couverture végétale de faible hauteur et des portions de sol nu, ainsi que dans les pâturages steppiques surpâturés. Elle évite les steppes à végétation haute et habite parfois les terres arables (champs labourés). Elle se nourrit souvent dans l'air, en attrapant des insectes volants.</p>
Évolution de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Le déclin démographique observé depuis la fin du XIX^e siècle est probablement dû au labourage extensif des steppes vierges en vue de développer l'agriculture sur terres arables. • On enregistre un déclin très brutal au milieu du XX^e siècle, plus spectaculaire dans les parties occidentale et septentrionale de l'aire de reproduction de l'espèce. • Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les effectifs de glaréole à ailes noires se stabilisent ou même augmentent localement, phénomène probablement lié à l'irrigation des steppes. • Dans les années 1990, la population recommence à diminuer fortement, cette régression se manifestant avec la plus grande intensité dans le sud de la Russie.
Répartition pendant le cycle annuel	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire de reproduction de l'espèce s'étend à travers la zone steppique eurasienne, de la Roumanie et de l'Ukraine à l'ouest, jusqu'à la partie russe de l'Altaï et au Kazakhstan à l'est. On enregistre la reproduction de l'espèce de manière irrégulière plus au nord, dans la zone forêt-steppe. Dans le nord de la zone désertique, la glaréole à ailes noires forme localement d'importantes colonies dans les vallées et les deltas de rivière. • La glaréole hiverne dans les savanes du sud et du sud-ouest de l'Afrique. • Les migrations de transit à travers les pays du Moyen-Orient et de la Péninsule arabique passent presque inaperçues. Cependant, les migrations sont bien visibles en Afrique, à proximité de l'équateur.
Productivité	<p>Très faible. Entre 60% et 100% des couvées et des poussins meurent chaque année en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du piétinement des nids et des poussins par le bétail au pâturage • d'une pression de prédation accrue, notamment de la part des corvidés • de la prédation par les mammifères terrestres, qui varie d'une année sur l'autre selon la disponibilité d'autres sources alimentaires • des pluies fortes et des averses de grêle • des sécheresses sévères.

Besoins en matière d'habitat	Habitat de reproduction :	Habitat d'hivernage :	Habitat de passage :
	<p>Pâturages dans les steppes présentant une végétation de faible hauteur et des sols salés (solontchaks et solonets), habituellement proches d'étendues d'eau, utilisées comme points d'eau par le bétail.</p> <p>Se reproduit localement sur des champs labourés dont la culture régulière intervient en été.</p>	<p>Savanes herbeuses présentant de fortes densités d'insectes : locustes, fourmis et coléoptères, qui deviennent abondants pendant leur saison de dispersion massive.</p>	<p>Caractéristiques spécifiques inconnues. Cet habitat est probablement le cadre d'une migration à haute altitude</p>

	<p>Évite les endroits comportant une couverture végétale haute. C'est pourquoi les faibles pressions de pâturage entraînant le rétablissement de la couverture végétale ne sont pas favorables à l'espèce.</p> <p>On observe des conséquences défavorables similaires avec une augmentation de l'humidité climatique, qui conduit également au développement d'une végétation plus haute et plus dense.</p>		
Mode de vie	<p>Reproduction :</p> <p>Se reproduit dans les steppes et dans la ceinture désertique eurasiennes, principalement en Russie et au Kazakhstan, à proximité de points d'eau.</p> <p>Affecté négativement en été par les changements climatiques marqués, tels que les fortes pluies, les averses de grêle et les sécheresses.</p> <p>Taille des couvées : 3 à 4 œufs</p> <p>La mortalité pendant la reproduction (couvées, poussins) peut atteindre 60 à 100% par an</p>	<p>Alimentation :</p> <p>Oiseau insectivore, qui se nourrit de coléoptères, de fourmis, de sauterelles, de locustes, etc.</p> <p>Au printemps, les oiseaux se nourrissent souvent à proximité des colonies, sur les parcelles de sol nu.</p> <p>En été, ils attrapent les insectes présents dans l'air, en volant à basse altitude au-dessus du sol ou de l'eau.</p> <p>A la fin de l'été, la glaréole à ailes noires se nourrit habituellement en vol, à une hauteur élevée dans l'air, en attrapant les insectes abondants.</p> <p>Dans les zones d'hivernage, elle se nourrit de locustes et d'autres insectes volants.</p> <p>Cet oiseau a besoin d'eau pour se désaltérer et pendant la journée, il effectue des vols réguliers vers les points d'eau.</p>	<p>Migration :</p> <p>Zones d'hivernage situées dans le sud et le sud-ouest de l'Afrique</p> <p>ON NE CONNAIT pas de zones/sites de repos réguliers, où l'on pourrait observer des effectifs importants.</p>

Connaissances sur la glaréole à ailes noires dans l'aire de reproduction

Lors de l'atelier, il a fallu évaluer la qualité des connaissances sur la glaréole à ailes noires, afin de définir les domaines de priorité des recherches et des suivis ciblés, nécessaires pour atteindre les objectifs de ce plan d'action. Des informations préliminaires pour chaque pays sont proposées sur la base de la documentation disponible. 0 – aucune donnée ; 1 – très peu de données ; 2 – hypothèses réservées ; 3 – bonnes connaissances quantitatives.

Pays	Effectif de la population	Répartition	Période de présence	Utilisation de l'habitat	Facteurs négatifs clés
Azerbaïdjan	1	1	1	1	0
Bélarus	1	1	2	1	1
Bulgarie	2	2	2	2	1
Hongrie	2	2	2	2	1
Kazakhstan	1	1	2	2	2
Roumanie	2	2	2	2	1
Russie	1	2	3	3	3
Ukraine	2	2	2	2	2

3. Activités humaines

Ce chapitre fournit un panorama des activités humaines susceptibles d'affecter la population de glaréoles à ailes noires et de leur pertinence par pays.

Panorama des activités humaines/menaces concernant la glaréole à ailes noires

Les activités humaines susceptibles d'affecter la population de glaréoles à ailes noires peuvent être subdivisées en trois catégories :

1. Activités humaines/menaces susceptibles d'affecter directement la population de glaréoles à ailes noires;
2. Activités humaines/menaces affectant la quantité d'habitat et susceptibles de modifier la superficie totale des zones se prêtant à la reproduction.
3. Activités humaines/menaces affectant la qualité de l'habitat, telles que la détérioration et la contamination.

Les relations entre l'homme et la glaréole à ailes noires sont très complexes, dans la mesure où un seul et même type d'activité humaine peut être simultanément nuisible et bénéfique. Par exemple, on considère comme absolument essentiel que les habitats de cet oiseau subissent un pâturage, de sorte que la conservation de l'espèce peut difficilement passer par des mesures telles que l'établissement de zones naturelles strictement protégées (zapovedniks dans les pays de la CEI). Dans le même temps, le surpâturage qui est un "outil" pour maintenir la qualité de l'habitat, entraîne une productivité dramatiquement faible (à travers la mortalité des couvées et des poussins due au piétinement). Autre exemple: en aménageant de nouvelles étendues d'eau dans les steppes sèches et les zones désertiques (ce qui souvent coïncide avec la destruction de l'habitat), les hommes fournissent en même temps un apport en eau à la glaréole à ailes noires, ce qui rend la zone plus appropriée. Les activités humaines entraînent aussi des modifications des effectifs de prédateurs, principalement de corvidés, qui sont à l'origine d'une forte pression de prédation pour les colonies de glaréoles à ailes noires nidifiant au sol. Tous ces éléments "pour ou contre" doivent être pris en considération avant de planifier une quelconque action de gestion en faveur de cette espèce dans l'ensemble de l'aire de répartition, comme dans certains États de l'aire pris séparément (voir chapitre 6).


Activités humaines susceptibles d'affecter la population de glaréoles à ailes noires dans les pays de l'aire de reproduction. *Évaluation* : 0 – aucune incidence ; ±1 – faible incidence ; ±2 – moyenne ; ±3 – forte incidence ; ±4 – incidence négative critique ou positive.


Facteurs/menaces	UKR	RUS	KAZ
1. Facteurs d'élimination directe (dus à l'homme)			
1.1. Chasse	-1	-0,6	0
1.2. Empoisonnement par les pesticides	-1	-1,3	-2
1.3. Destruction des nids par le bétail	-4	-2,6	-3
1.4. Destruction des nids par les techniques agricoles	-1	-2,5	0
1.5. Perturbation	-4	-2,0	-2
2 Facteurs indirects limitant la quantité d'habitat			
2.1. Labourage des steppes	-1	+0,5	-0,7
2.2. Boisement artificiel	-1	-0,9	0
2.3. Aménagement de réservoirs, d'étangs et d'autres étendues d'eau	+2	+1,9	+1
2.4. Construction de routes	-1	-0,7	-0,7
3. Facteurs indirects limitant la qualité de l'habitat			
3.1. Utilisation de pesticides	-2	-1,5	-2
3.2. Arrêt du pâturage et envahissement des pâturages par la végétation	+4	-2,5	0
3.3. Extension des terres en jachère et envahissement des terres arables par la végétation	+2	-0,1	-0,3
3.4. Disparition des étendues d'eau (réservoirs, étangs, etc.)	0	-1,0	0


Commentaire : Les résultats de l'évaluation par les experts de l'importance des différentes menaces sont fournis à l'annexe I.

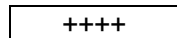
Panorama des menaces pour la population de glaréoles à ailes noires et de leur pertinence par pays dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce

Facteurs /menaces	Pays de reproduction	Pays d'hivernage	Pays de migration
1. Facteurs d'élimination directe dus à l'homme			
1.1. Chasse			
1.2. Empoisonnement par les pesticides			
1.3. Destruction des nids par le bétail		-	-
1.4. Destruction des nids par les techniques agricoles		-	-
1.5. Perturbation			
2 Facteurs indirects limitant la quantité d'habitat			
2.1. Labourage des steppes			
2.2. Boisement artificiel			
2.3. Aménagement de réservoirs, d'étangs et d'autres étendues d'eau	++++	+++	++
2.4. Construction de routes			
3. Facteurs indirects limitant la qualité de l'habitat			
3.1. Utilisation de pesticides			
3.2. Arrêt du pâturage et envahissement des pâturages par la végétation			
3.3. Extension des terres en jachère et envahissement des terres arables par la végétation			
3.4. Disparition des étendues d'eau (réservoirs, étangs, etc.)			
4. Facteurs limitants naturels			
4.1. Changement climatique			
4.2. Anomalie à l'échelle synoptique			
4.3. Expansion et multiplication des corvidés prédateurs			
4.4. Influence des prédateurs au sol			

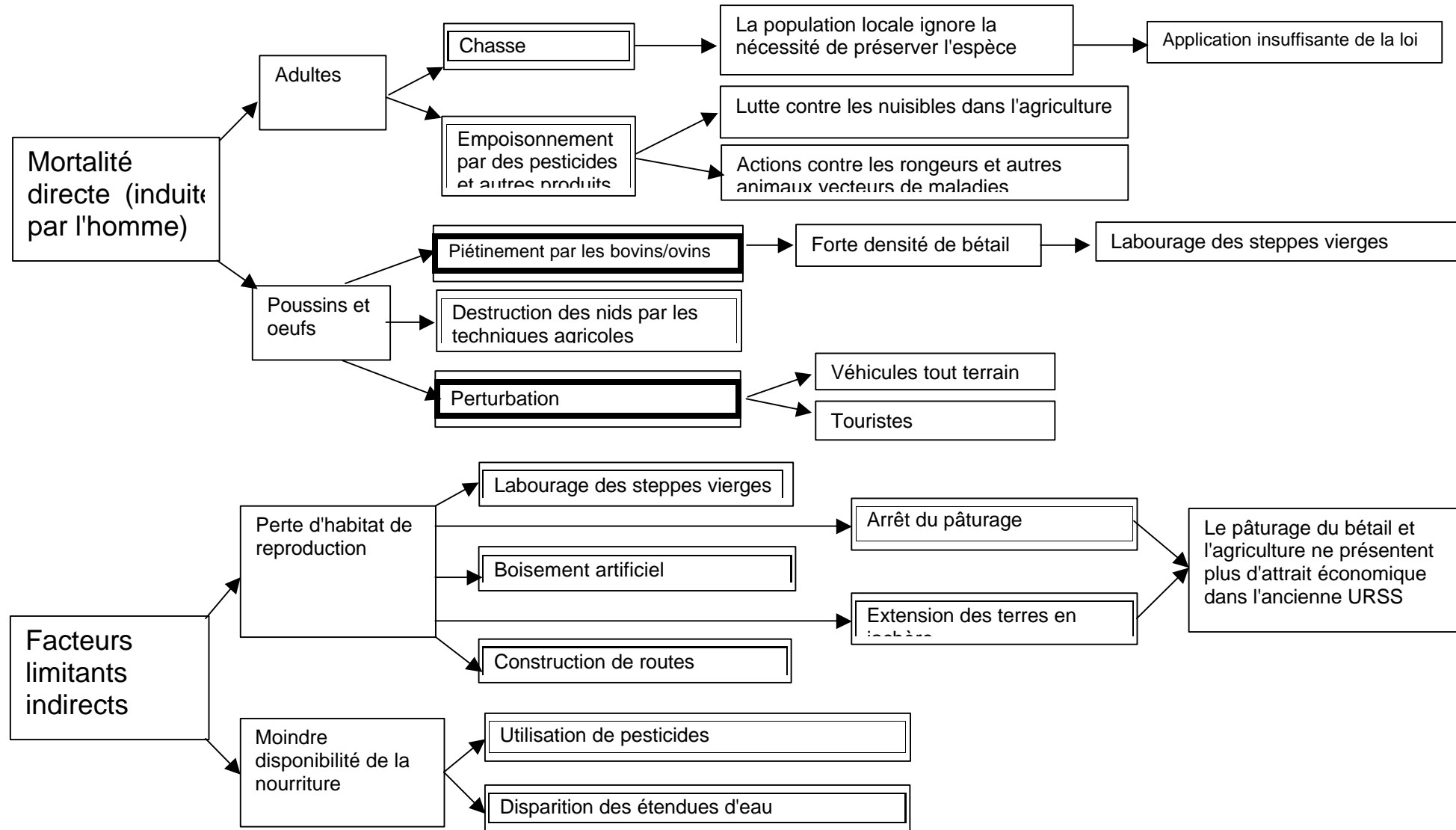
 Forte pertinence

 Pertinence limitée

 Faible pertinence

 Facteurs positifs

Menaces pour la glaréole à ailes noires (trait épais – forte incidence ; normal – incidence moyenne ; pointillé – faible incidence)



4 Politiques et législations

Ce chapitre fournira un panorama des politiques et des législations en matière de conservation de la nature, nationales et internationales, pertinentes. Les législations s'appliquant aux transports, à l'agriculture, etc., ne seront pas évoquées, bien qu'elles puissent avoir une influence indirecte considérable sur la population de glaréoles à ailes noires.

Politiques et législations internationales

Titre	Titre des travaux	Anné	Objectif et pertinence
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Convention Ramsar	1971	Enrayer la destruction croissante des habitats en zone humide par la désignation de zones humides à inscrire sur la liste des "zones humides d'importance internationale". Conservation et utilisation judicieuse de ces zones humides. Compensation des pertes de zones humides. Consultation au sujet de la mise en œuvre de la convention.
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Convention de Bonn	1979	Action concertée en faveur de la conservation et d'une gestion efficace des espèces migratrices. La convention comprend deux annexes. Annexe I : animaux nécessitant une protection stricte. Annexe II : animaux nécessitant la conclusion d'accords pour leur conservation et leur gestion. L'AEWA constitue un exemple d'un tel accord. Il incite à la mise en place de plans d'action par espèce.
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Convention de Berne	1979	Conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, en particulier des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs États. "Une attention particulière devant être accordée à la protection des zones qui ont une importance pour les espèces migratrices énumérées dans les annexes II et III (y compris la plupart des oiseaux) et qui sont situées de manière adéquate par rapport aux voies de migration comme aires d'hivernage, de rassemblement, d'alimentation, de reproduction ou de mue".
Directive du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages	Directive européenne "Oiseaux"	1979	Conservation des oiseaux et de leurs habitats grâce à la coopération européenne. Mise en place d'un réseau de zones protégées : les zones de protection spéciale (ZPS). La directive "Oiseaux" pose les bases de la directive "Habitats"
Directive du Conseil concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la flore et de la faune sauvages	Directive européenne "Habitats"	1992	Mise en place d'un réseau stratégique (Natura 2000) d'habitats européens et protection des espèces les plus menacées en Europe. La mise en œuvre est en retard sur le calendrier. Les pays doivent soumettre des listes de "Zones spéciales de conservation" (ZSC). Deux annexes énumèrent les types d'habitats et les espèces concernés. Les obligations mentionnées à l'article 6 de la directive "Habitats" doivent aussi être respectées dans les zones de protection spéciales au titre de la directive Oiseaux.
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	Convention sur la diversité biologique	1992	Maintien d'une diversité et d'une distribution durables de la flore et de la faune à travers le monde. Chaque partie contractante développera des stratégies, des plans ou des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Convention sur la lutte contre la désertification			Pourrait être d'une grande pertinence pour les territoires d'hivernage
---	--	--	--

NB : Les directives européennes et les conventions internationales peuvent avoir différentes implications légales. Le statut légal spécial des directives européennes permet de les faire appliquer par l'intermédiaire de la Cour de justice européenne, tandis que les implications légales des conventions dépendent de leur transposition en droit national.

Statut en termes de menace et au titre des différentes conventions de la glaréole à ailes noires, *Glareola nordmanni*

Mondial ¹	Statut européen ²	Catégorie SPEC ²	Annexe à la directive européenne "Oiseaux" ³	Annexe à la convention de Berne ⁴	Annexe à la convention de Bonn ⁵	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ⁶
DD	R	3	I	II	II	B2b 2c

¹ Statut mondial selon BirdLife International (2000) *Threatened Birds of the World*. Espagne et Cambridge, Royaume-Uni. Lynx Editions et BirdLife International. Catégories: C = gravement menacé d'extinction ; E = menacé d'extinction ; V = vulnérable ; D = en déclin ; L = localisé ; R = rare ; LR = faible risque, DD = insuffisamment documenté, cd = dépendant de mesures de conservation, nt = quasi menacé ; lc = préoccupation mineure ; S = non menacé

² Tucker G.M & Heath M.F. (1994). *Birds in Europe : their Conservation Status*. Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International (BirdLife Conservation series no. 3). R– rare, statut provisoire, catégorie SPEC 3 – moins de 10 000 couples.

³ Les espèces doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de répartition.

⁴ Accorder une attention particulière à la protection des zones importantes (article 4) et assurer une protection spéciale des espèces (article 6). Pour plus de détails, consulter le texte de la convention.


⁵ Animaux nécessitant la conclusion d'accords pour leur conservation et leur gestion. Pour plus de détails, consulter le texte de la convention.

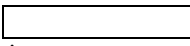
⁶ B2b 2c – Effectif de la population inconnu (100 000 à 1 000 000), important déclin

Politiques, législations et activités nationales / Pays de l'aire de reproduction

Politiques nationales affectant la glaréole à ailes noires	AZE	TUR	BUL	ROU	HON	BEL	UKR	RUS	KAZ	OUZ
<i>Espèce</i>										
Statut de protection légale dans l'ensemble des zones et des périodes										
Limitation de l'utilisation de pesticides										
Recherches										
Recensement et suivi réguliers de la population										
Sensibilisation et éducation du public										
<i>Habitats</i>										
Protection des sites										
Gestion des sites										
Surveillance (utilisation) des sites protégés										
Mesures de lutte contre les prédateurs										
Politiques pour réduire les conflits potentiels avec l'agriculture										
<i>Coopération internationale</i>										
Surveillance internationale										
Réunions régulières à des fins de discussion										


 Forte pertinence


 Pertinence limitée


 Non pertinent

Politiques, législations et activités nationales (ensemble de l'aire de répartition, panorama)

Politiques nationales affectant la glarôle àiles noires	Pays de reproduction	Pays d'hivernage	Pays de migration
<i>Espèce</i>			
Statut de protection légale dans l'ensemble des zones et des périodes			
Limitation de l'utilisation de pesticides			
Recherches			
Recensement et suivi réguliers de la population			
Sensibilisation et éducation du public			
<i>Habitats</i>			
Protection des sites			
Gestion des sites			
Surveillance (utilisation) des sites protégés			
Mesures de lutte contre les prédateurs			
Politiques pour réduire les conflits potentiels avec l'agriculture			
<i>Coopération internationale</i>			
Surveillance internationale			
Réunions régulières à des fins de discussion			


 Forte pertinence

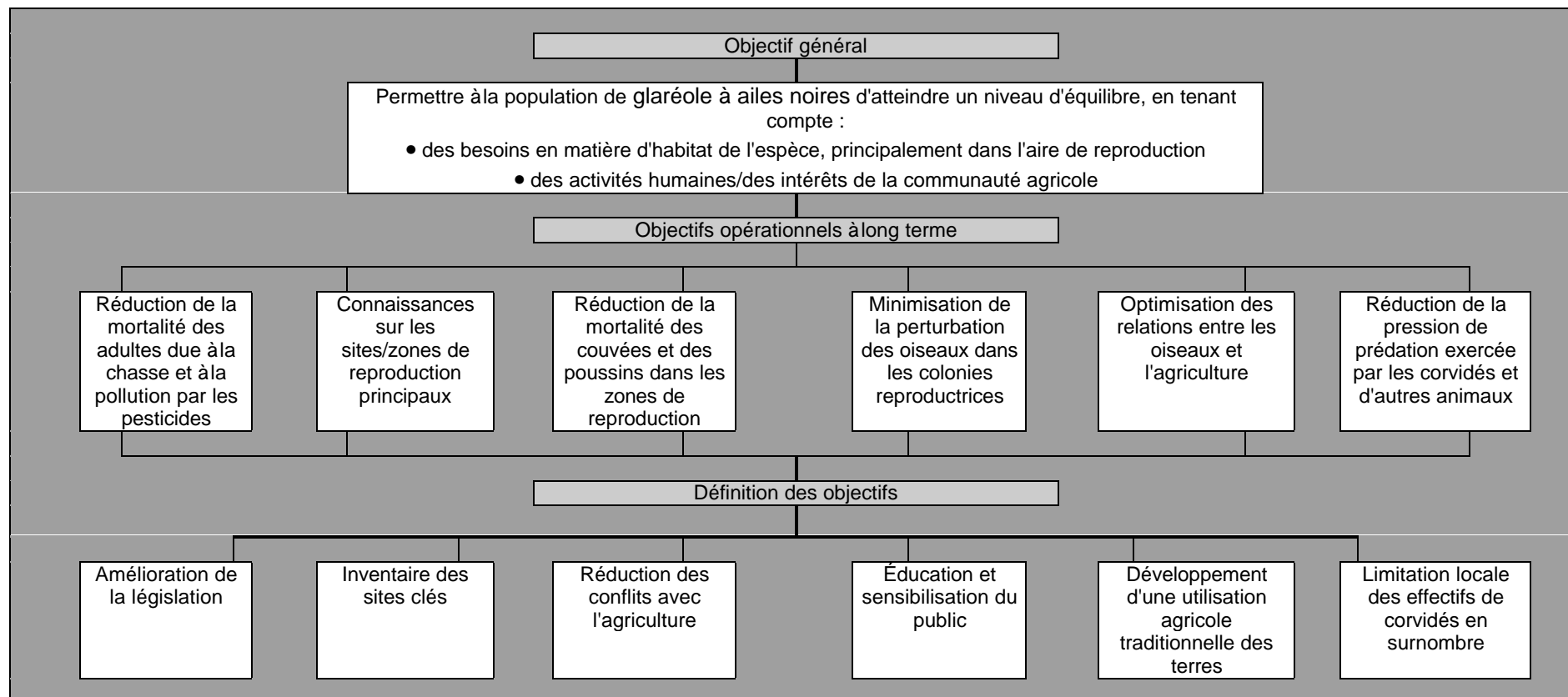

 Pertinence limitée


 Non pertinent

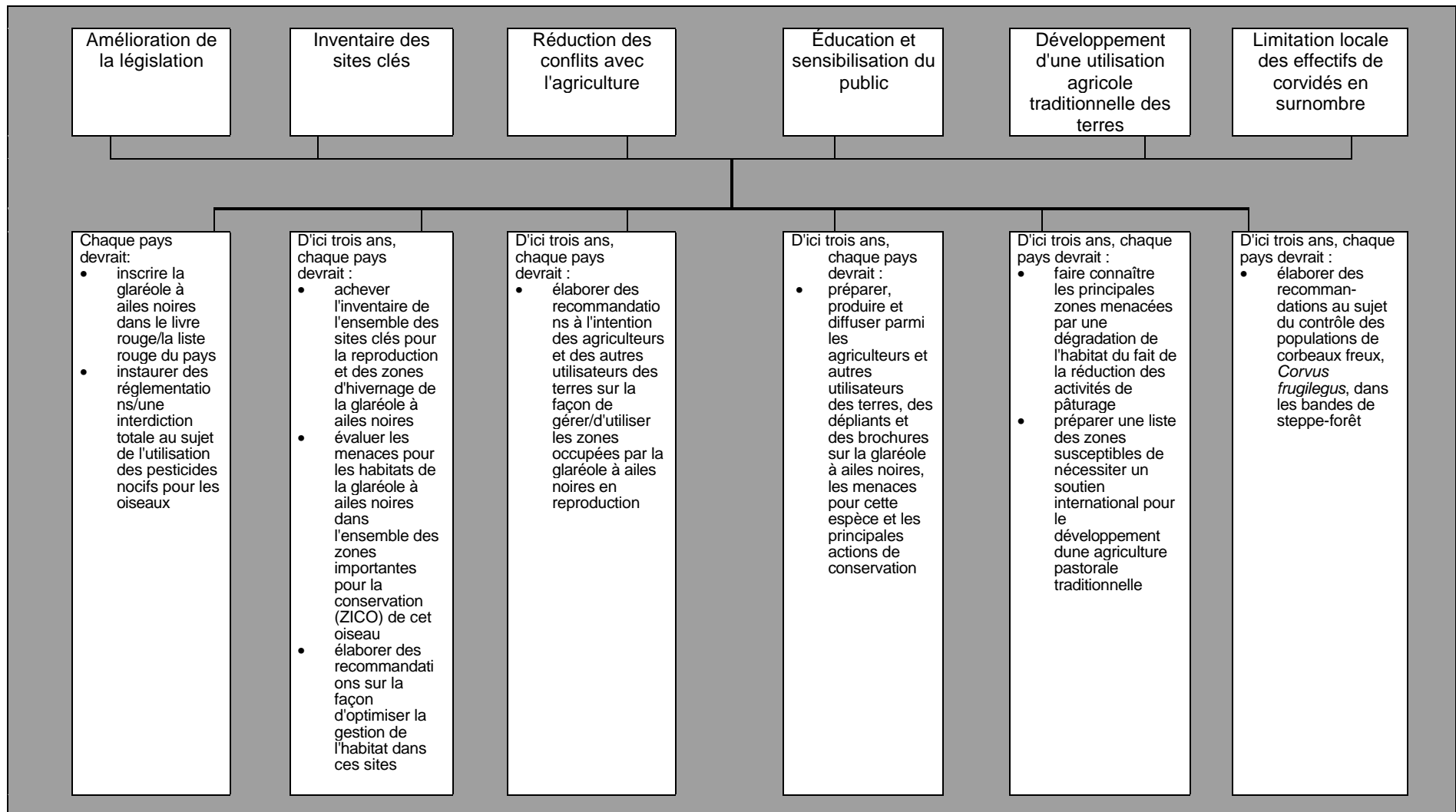
5 Cadre de l'action

Tous les pays appartenant aux aires de reproduction et d'hivernage de la glaréole à ailes noires sont responsables du succès de ce plan d'action. Sans l'engagement des États de l'aire de répartition et de tous les groupes d'intérêt concernés, le plan d'action restera inefficace. Ce chapitre présente le cadre des objectifs et une liste des sujets qui devront être abordés dans les plans d'action nationaux.

Cadre de l'action



Objectifs mesurables



Tous les plans d'action nationaux devraient inclure les volets suivants :

Un délai d'exécution doit être prévu pour toutes les actions

- Etudes/bilans annuels de la répartition géographique, des effectifs et de la productivité
- Étude détaillée des sites clés et de leur statut de protection
- Étude des actions pour améliorer les politiques et les législations existantes (voir chapitre 4)
- Étude des menaces/activités humaines (voir chapitre 3)
- Vue d'ensemble des sites d'importance internationale actuels ou prévus, et menaces pour ces sites (1% de la population totale, ≥ 10 couples ou ≥ 30 oiseaux)
- Étude des menaces actuelles ou attendues pour les sites d'importance nationale
- Options de gestion proposées pour faire face aux menaces dans les sites d'importance internationale et nationale (voir chapitres 5 et 6)
- Études de l'alimentation et de l'écologie alimentaire dans les zones de reproduction, de migration et d'hivernage
- Désignation des pesticides toxiques (nocifs) pour les oiseaux et encore utilisés localement dans l'agriculture
- Suivi des évolutions démographiques, des taux de mortalité et des modifications de l'approvisionnement en nourriture en relation avec l'utilisation de pesticides
- Identification de l'ensemble des zones importantes pour la reproduction, la migration et l'hivernage
- Identification des zones clés pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'espèce (durable)
- Identification et localisation des "parties prenantes" pour chacun des sites clés
- Dispositions pour le maintien de l'habitat en qualité et en quantité
- Dispositions pour la restauration de l'habitat dans les cas appropriés
- Élaboration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et de contrôle (voir chapitre 7)
- Identification des conséquences/responsabilités financières
- Plan de communication (avec l'AEWA, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le Groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, si/une fois établi)
- Plan de sensibilisation et de formation du public
- Publication régulière de tous les nouveaux éléments sur les espèces d'échassiers des steppes menacés
- Recherche de ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'action national
- Effets globaux attendus des mesures prises

6 Actions par pays (à modifier et/ou compléter pendant l'atelier)

Pour aider les États de l'aire de répartition à dresser leurs propres plans d'action nationaux, ce chapitre présente des options de gestion et la relation entre les objectifs nationaux et internationaux. Priorité : E – élevée ; M – moyenne ; F - faible

Pays de l'aire de reproduction

Objectif international	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Réduction de la mortalité des adultes due à la chasse et à la pollution par les pesticides	M	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans (tous) les livres rouges nationaux. • Interdiction totale de la chasse • Intégration des besoins en matière de conservation de la glaréole à ailes noires dans les réglementations légales sur l'utilisation des pesticides • Contrôle et amélioration de l'application de la législation existante en matière de conservation de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Législations sur la chasse et sur l'utilisation des pesticides adéquates, en place et appliquées
Connaissances sur les sites/zones de reproduction principaux	E	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les informations publiées et non publiées disponibles, collationnées et converties en formats faciles à utiliser, à disposition pour la prise de décisions • Les pays élaborent des rapports nationaux (ou conjoints) sur la répartition, le statut de conservation, les parties prenantes, etc., pour l'ensemble des sites clés accueillant la glaréole à ailes noires • Chaque pays entreprend des études approfondies pour évaluer les effectifs, la répartition et les tendances démographiques, de manière à disposer des meilleures connaissances possibles sur ces questions • Surveillance des colonies connues à l'aide du baguage et du marquage coloré, en prêtant attention aux résultats de la reproduction et à l'impact des menaces • Suivi des effectifs de rongeurs et de prédateurs terrestres en relation avec les performances en matière de reproduction des échassiers des steppes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats de l'inventaire disponible pour les décideurs ✓ Tous les sites clés connus et surveillés
Réduction de la mortalité des couvées et des poussins dans les zones de reproduction	E	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pour réduire la mortalité des couvées et des poussins clarifiées et largement préconisées auprès des agriculteurs/utilisateurs des terres, en premier lieu dans les zones protégées. • Développement et mise en œuvre d'un système pour suivre le succès de la reproduction annuelle • Études appliquées sur l'effet pratique d'actions spécifiques pour protéger les colonies (couvées et poussins) • Gestion du pâturage dans les zones protégées • Gestion de l'utilisation des terres dans les zones de reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recommandations visant à réduire la mortalité des couvées et des poussins ✓ Données sur le succès de la reproduction annuelle obtenues et mises à la disposition d'un large public
Minimisation de la perturbation des oiseaux dans les colonies reproductrices	E	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'une gestion adéquate de l'ensemble des colonies reproductrices • Établissement de sites protégés temporaires (pour la saison reproductrice) dans les zones abritant des colonies permanentes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toutes les colonies reproductrices connues bénéficient d'une protection adéquate

Optimisation des relations entre les oiseaux et l'agriculture	E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation des principales zones menacées par la dégradation de l'habitat, du fait d'une réduction des activités de pâturage ▪ Préparation d'une liste des zones susceptibles de nécessiter un soutien international pour le développement d'une agriculture pastorale traditionnelle ▪ Gestion durable et respectueuse de l'espèce du pâturage, de l'utilisation des terres et de l'eau, selon des méthodes bénéfiques aux colonies reproductrices de glaréoles à ailes noires 	✓ Vue d'ensemble des actions de gestion nécessaires pour optimiser les relations entre la glaréole à ailes noires et les activités agricoles dans les zones de reproduction, disponible
Réduction de la pression de prédation exercée par les corvidés et d'autres animaux	E	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation locale des effectifs de prédateurs autour des colonies reproductrices, principalement de corbeaux freux 	✓ Effectifs de prédateurs adéquats autour des colonies reproductrices
Développement, approbation et mise en œuvre des plans d'action nationaux	E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des plans d'action nationaux dans les pays de l'aire de répartition, et approbation et application de ces plans à tous les niveaux ▪ Modification et application de la législation nationale comme prévu dans les plans d'action international et national ▪ Appui du projet international de l'UICN, "Stratégie et plan d'action pour le développement du pâturage durable dans les steppes de Russie méridionale", visant à développer le cadre et les conditions d'un rétablissement des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres dans les régions semi-arides de Russie, et efforts pour que ce projet envisage des mesures de conservation de la glaréole à ailes noires et d'autres échassiers des steppes ▪ Appui des mesures d'urgence pour la conservation de la biodiversité en Asie centrale, proposées par le WWF et visant au rétablissement des ongulés sauvages, en tant qu'opération d'une importance critique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'action nationaux en place ✓ Toutes les organisations nationales impliquées dans la mise en œuvre
Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et large distribution de matériaux de sensibilisation du public ▪ Implication des parties prenantes locales dans la conservation pratique sur le terrain des colonies reproductrices 	✓ Matériaux de sensibilisation du public efficaces, produits et distribués

Pays de l'aire d'hivernage

Objectif international	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Réduction de la mortalité des adultes due à la chasse et à la pollution par les pesticides	E	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans les législations sur la chasse et l'utilisation des pesticides des besoins en matière de conservation de la glaréole à ailes noires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Législations sur la chasse et sur l'utilisation des pesticides adéquates, en place et appliquées
Connaissances sur les sites/zones d'hivernage principaux	E	<p>Toutes les informations publiées et non publiées disponibles, collationnées et converties en formats faciles à utiliser, à disposition pour la prise de décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pays élaborent des rapports nationaux (ou conjoints) sur la répartition, le statut de conservation, les parties prenantes, etc., pour l'ensemble des sites clés accueillant la glaréole à ailes noires Chaque pays entreprend des études approfondies pour évaluer les effectifs, la répartition et les tendances démographiques, de manière à disposer des meilleures connaissances possibles sur ces questions Réalisation de comptages à la moitié de l'hiver et d'une surveillance permanente dans toutes les zones importantes pour la glaréole à ailes noires Etude/évaluation de l'impact des différentes menaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats de l'inventaire disponibles pour les décideurs ✓ Tous les sites d'hivernage clés connus et surveillés
Optimisation des relations entre les oiseaux et l'agriculture	F	<ul style="list-style-type: none"> Désignation des principales menaces pour les habitats d'hivernage de la glaréole à ailes noires Préparation d'une liste des zones susceptibles de nécessiter un soutien international pour le développement de pratiques agricoles compatibles avec les besoins en matière de conservation de cet oiseau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données concernant l'utilisation de l'habitat/les menaces pour la glaréole à ailes noires dans les zones d'hivernage disponibles
Développement, approbation et mise en œuvre des plans d'action nationaux	E	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des plans d'action nationaux dans tous les pays de l'aire d'hivernage et application de ces plans à tous les niveaux Modification et application de la législation nationale comme prévu dans les plans d'action international et national 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'action nationaux en place ✓ Toutes les organisations nationales impliquées dans la mise en œuvre
Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	E	<ul style="list-style-type: none"> Production et large distribution de matériaux de sensibilisation du public Implication des parties prenantes locales dans la conservation pratique sur le terrain des sites d'hivernage clés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Matériaux de sensibilisation du public efficaces, produits et distribués

Pays de migration/transit

Objectif international	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Réduction de la mortalité des adultes due à la chasse et à la pollution par les pesticides	M	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des besoins en matière de conservation de la glaréole à ailes noires dans les réglementations sur la chasse et sur l'utilisation des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Législations sur la chasse et l'utilisation des pesticides adéquates, en place et appliquées
Connaissances sur les sites/zones de repos potentiels et sur les schémas migratoires globaux	E	<ul style="list-style-type: none"> Préparation, évaluation et mise à la disposition d'un large public d'une vue d'ensemble du schéma migratoire de la glaréole à ailes noires Toutes les informations publiées et non publiées disponibles, collationnées et converties en formats faciles à utiliser, à disposition pour la prise de décisions Les pays élaborent des rapports nationaux (ou conjoints) sur la répartition, l'état de conservation, les parties prenantes, etc., pour l'ensemble des sites clés de la glaréole à ailes noires Chaque pays entreprend des études approfondies pour évaluer les effectifs, la répartition et les tendances démographiques, de manière à disposer des meilleures connaissances possibles sur ces questions Réalisation d'une évaluation des menaces potentielles pour l'espèce pendant la migration/les haltes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats de la vue d'ensemble du schéma migratoire disponibles pour les décideurs ✓ Tous les sites de repos potentiels importants connus et surveillés
Développement, approbation et mise en œuvre des plans d'action nationaux	M	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des plans d'action nationaux dans les pays d'escale pendant la migration pertinents et application de ces plans à tous les niveaux Modification et application de la législation nationale comme prévu dans les plans d'action international et national 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'action nationaux en place dans les pays pertinents ✓ Toutes les organisations nationales impliquées dans la mise en œuvre
Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	M	<ul style="list-style-type: none"> Production et large distribution de matériaux de sensibilisation du public Implication des parties prenantes locales dans la conservation pratique sur le terrain des sites de repos clés (si/lorsque ces sites sont connus) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Matériaux de sensibilisation du public efficaces, produits et distribués

7 Mise en œuvre

Conditions préalables générales

La conclusion d'un accord sur l'échange d'informations, la communication et la surveillance, une connaissance précise des ressources financières requises et un calendrier réaliste sont des conditions préalables au succès de la mise en œuvre du plan d'action. Le plus important est que les différents pays n'envisagent des mesures susceptibles d'affecter la population qu'après l'intervention d'un processus consultatif avec les autres pays mis en cause. Le Comité technique PNUE/AEWA jouera un rôle de médiateur.

Il convient d'établir un groupe de travail spécial sous le contrôle du Comité technique pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action sur la glaréole à ailes noires. Tous les États et les groupes d'intérêt de l'aire de répartition de cette espèce doivent être représentés dans ce groupe de travail. Les États de l'aire de répartition sont responsables du suivi des réalisations nationales et de leur communication au Secrétariat PNUE/AEWA, prié de transmettre ces informations au groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés de l'AEWA et aux autres États de l'aire. Le modèle de population constituera un instrument très important en relation avec ce suivi. Le présent chapitre décrira les conditions préalables essentielles pour la mise en œuvre du plan d'action international.

Surveillance

Le succès de ce plan d'action dépend étroitement de l'engagement des pays à surveiller la population et les habitats, ainsi que des effets des mesures de gestion sur l'espèce. Ce n'est que si les pays font preuve de cet engagement, que des décisions de gestion appropriées pourront être prises. Il est demandé à tous les pays de poursuivre et/ou de lancer un recensement et un suivi réguliers de la population (y compris des recensements de la productivité/des âges-ratios) et des habitats, une attention particulière devant être accordée à la surveillance des sites réguliers et connus de reproduction, de repos et d'hivernage. Les données collectées seront rassemblées dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International et/ou dans le cadre de Wetlands International IWC (cadre du Recensement International des oiseaux d'eau). Le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, sous le contrôle du Comité technique de l'AEWA, aura une fonction essentielle dans l'organisation de ce processus de surveillance global.

Organisation

Le Secrétariat de l'Accord joue un rôle clé dans la structure organisationnelle de l'AEWA. Il coordonne les flux d'informations scientifiques et de conseils techniques. Il convoque également les réunions des Parties à l'AEWA. Le Comité technique est placé sous le contrôle du Secrétariat de l'Accord. L'article VII, paragraphe 5, de l'AEWA autorise le Comité technique à mettre en place des groupes de travail à des fins particulières. Cet article peut être utilisé pour établir le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés.

Groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, il est proposé d'établir un groupe de travail spécial sur les échassiers des steppes menacés, sous la direction du Comité technique de l'AEWA. Ce groupe de travail devra, sous le contrôle du Comité technique et compte tenu du rôle du Secrétariat de l'Accord, être chargé d'entreprendre les activités suivantes :

- Coordonner et faciliter l'échange d'informations entre les États de l'aire de répartition (et entre l'AEWA et ces États)
- Collecter des données par pays et rédiger des projets de rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'action
- Appuyer et coordonner le processus de préparation du plan d'action

- Préparer et soumettre à la réunion triennale des États de l'aire de répartition et à l'AEWA une révision du plan d'action.
- Suivre la mise en œuvre du plan d'action
- Organiser des réunions internationales avec des groupes relevant des États de l'aire de répartition (formation, mesures d'urgence, etc.)

Le groupe de travail convoquera une réunion d'urgence avec les États de l'aire de répartition, si :

- l'effectif total de la population diminue de plus d'un tiers au cours d'une période quelconque de quatre années consécutives ou moins ; ou
- il se produit des changements majeurs dans les habitats pertinents ou des catastrophes brutales dans l'aire de répartition de la glaréole à ailes noires, susceptibles d'affecter davantage la population.

Une allocation estimée au minimum à 12,000 Dollars des États-Unis est nécessaire chaque année au groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés pour s'acquitter de ses missions (1 coordinateur principal à temps partiel, plus les coûts de communication et d'impression et la logistique de base pour les inventaires).

Ce groupe de travail devrait comprendre une équipe de plusieurs conseillers techniques. Pour assurer une communication efficace entre le Comité technique et le Groupe de travail, il convient qu'au moins un des membres du Comité technique participe aussi au Groupe de travail.

Sur la base de la description des activités figurant ci-dessus, le Comité technique préparera un mandat détaillé, qui sera approuvé par les États de l'aire de répartition avant que le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés n'entame son travail.

La valeur additionnelle de ce groupe de travail est liée au fait que plusieurs États de l'aire de reproduction ne sont pas encore Parties à l'AEWA, ce qui peut être à l'origine de certains malentendus, si la communication et la coordination des activités s'effectuent directement à partir du Secrétariat de l'AEWA. Pour des raisons purement diplomatiques, le fait d'agir par l'intermédiaire du groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés est supposé plus approprié.

Actions par pays

Le Secrétariat de l'Accord joue un rôle de coordination dans toute communication entre les États de l'aire de répartition (Parties contractantes et non contractantes à l'AEWA). Pour maintenir dégagées les voies de communication, les pays doivent donc fournir les informations au Secrétariat de l'Accord. Cette condition est destinée à garantir que toutes les Parties reçoivent l'intégralité des informations pertinentes. Pour la mise en œuvre du plan d'action, il convient que les États de l'aire de répartition s'engagent à respecter au moins les points suivants :

- Préparer, en coopération avec le groupe de travail et sur la base des chapitres 5 et 6 de ce plan d'action international, un plan d'action national en un an.
- Mettre en œuvre ce plan d'action national
- Informer le groupe de travail sur les questions pertinentes dans le pays par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Accord.
- Préparer un rapport d'avancement annuel.
- Approuver le mandat du groupe de travail.
- Approuver ce plan d'action.
- Localiser les points focaux assurant la communication avec le groupe de travail et les parties prenantes intéressées dans le pays.
- Préparer une révision des plans d'action nationaux tous les trois à cinq ans.
- Maintenir et continuer à développer des programmes de surveillance convenablement financés, en vue de fournir des données clés.

Calendrier pour la surveillance, l'évaluation et la communication

Déroulement ⇒ 1^e 1^e année

2^e année

3^e année

4^e année

	↓	↓	↓	↓
<i>Actions</i>	Comité technique de l'AEWA : <ul style="list-style-type: none"> Préparer le mandat du groupe de travail Préparer le plan d'action 	Groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> Appuyer et coordonner les plans d'action nationaux Suivre la mise en œuvre des plans d'action (nationaux et international) et préparer un rapport d'avancement annuel Faciliter l'échange d'informations Organiser des réunions/formations 	Groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> Suivre la mise en œuvre des plans d'action (nationaux et international) et préparer un rapport d'avancement annuel Faciliter l'échange d'informations Organiser des réunions/formations 	Groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> Préparer la réunion triennale des États de l'aire de répartition Préparer la révision du plan d'action Suivre la mise en œuvre des plans d'action (nationaux et international) et préparer un rapport d'avancement annuel Faciliter l'échange d'informations Organiser des réunions/formations
	États de l'aire de répartition : <ul style="list-style-type: none"> Approuver le plan d'action Approuver le groupe de travail 	États de l'aire de répartition : <ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan d'action national Mettre en œuvre le plan d'action national Préparer un rapport d'avancement annuel Localiser les points focaux nationaux Échanger des informations 	États de l'aire de répartition : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'action national Préparer un rapport d'avancement annuel Échanger des informations 	États de l'aire de répartition : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'action national Préparer un rapport d'avancement annuel Échanger des informations
	↓	↓	↓	↓
<i>Produits</i>	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action approuvé Groupe de travail approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'action nationaux Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition Rapport d'avancement annuel sur le plan d'action international Points focaux nationaux Réunions/formations Échange d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition Rapport d'avancement annuel sur le plan d'action international Réunions/formations Échange d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion triennale des États de l'aire de répartition Plan d'action révisé Rapport triennal des États de l'aire de répartition Rapport triennal sur le plan d'action international Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition Rapport d'avancement annuel sur la plan d'action international Échange d'informations

Terminologie

Dans ce plan d'action, les définitions suivantes ont été utilisées :

Niveau d'équilibre de la population = niveau stable de l'effectif de la population animale, pour lequel le taux de naissance et le taux de mortalité sont égaux.

Habitat = environnement remplissant les conditions requises par une espèce particulière.

Habitat naturel = environnement d'une espèce particulière, qui n'a pas été modifié par l'intervention humaine au cours de l'histoire récente, c'est-à-dire les steppes vierges et les semi-déserts.

Habitat artificiel = environnement artificiel d'une espèce particulière, c'est-à-dire les terres cultivées.

États de l'aire de répartition = pays (indépendants) appartenant à l'aire dans laquelle une espèce animale particulière est présente.

Pays de transit = États de l'aire de répartition que les espèces aviaires ne font que traverser lors de leur migration, sans y faire véritablement de halte pour se rassembler pendant au moins plusieurs jours.

Territoires d'hivernage = territoires de rassemblement pendant l'hiver

Sites clés = zones essentielles pour la survie d'une partie importante de la population (remplissant les critères Ramsar) à un stade quelconque de son cycle annuel, c'est-à-dire, pour cette espèce d'oiseau migrateur : territoires de reproduction, zones de rassemblement et sites d'hivernage.

Terminologie à modifier pendant l'atelier et la mise à jour finale du projet de plan d'action.

Principales références

- Aspinwall D.R. 1977. Black-winged Pratincole *Glareola nordmanni* at Mwinilunga and Liuwa Plain // Bull. Zambian Orn. Soc., v.9.- P.58-59.
- Belik V. 1994. Black-winged Pratincole - *Glareola nordmanni* // In: Tucker G.M. & Heath M.F. (Eds.) Birds in Europe: their conservation status. - Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International. – Pp. 250-251.
- Belik V.P. & Tomkovich P.S. 1997. *Glareola nordmanni* Black-winged Pratincole // In: W.J.M.Hagemeijer & M.J.Blair (Eds.) The EBCC Atlas of European Reproduction Birds: Their distribution and abundance.- London: T. & A.D.Poyser. - P.255.
- Belik V.P. 1998. Current population status of rare and protected waders in south Russie // Migration and international conservation of waders : Research and conservation on north Asian, African and European flyways: Intern. Wader Studies- P.273-281.
- Belik V.P. 2001. [Glaréole à ailes noires, *Glareola nordmanni* Nordmann, 1842. // Livre rouge de la Fédération de Russie (Animaux).- Moscou. – pp.520-522]. En russe.
- BirdLife International World Bird Database, 2002.- Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International.
- BirdLife International, 2000. Threatened Birds of the World.- Espagne et Cambridge, Royaume-Uni.
- Cramp S. (Ed.), 1983. Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic, v.3: Waders to Gulls.- Oxford Univ. Press.
- Dementiev G.P. & Gladkov N.A. (Eds.) 1951. [Oiseaux d'Union soviétique, vol..3.- Moscou: Sovetskaya Nauka]. En russe - (Glaréole à ailes noires : 31-34).
- Dolgushin I.A. (Ed.) 1962. [Oiseaux du Kazakhstan, vol. 2. Alma-Ata: Acad. Sci. du KazSSR]. En russe. (Glaréole à ailes noires : 240-245).
- European bird populations : estimates and trends, 2002.- Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International (BirdLife International Conservation Series, No.10).
- Hagemeijer W.J.M. & M.J.Blair (Eds.). 1997. The EBCC Atlas of European Reproduction Birds : Their distribution and abundance.- London: T. & A.D.Poyser
- Hellmich J., 1992. Impacto del uso de pesticidas sobre las Aves: el caso de la Avutarda // Ardeola, v. 39, N 2.- P.7-22.
- Khrokov V.V. 1983. [Matériaux sur la biologie de la glaréole à ailes noires (*Glareola nordmanni* Nordm.) dans la dépression de Tengiz-Kurgaldzhino (Kazakhstan central) // Aquila, v. 90.- pp.117-137]. En russe et hongrois.
- Leonard P.M., 1997. Bird of the Month : Black-winged Pratincole // Newsletter Zambian Orn. Soc., v. 27, No.12.- Pp. 45-46.
- Molodan G.N. 1988. [Glaréole à ailes noires // Oiseaux d'eau vivant en colonies du sud de l'Ukraine, Charadriiformes. – Kiev : Naukova Dumka - pp.117-118]. En russe.
- Molodan G.N. 1994. [Glaréole à ailes noires, "kirgik", *Glareola nordmanni*, Nordmann, 1842 // Livre rouge d'Ukraine : animaux. – Ed. N. N. Scherbak.- Kiiv : Encyclopédie ukrainienne. - p.354]. En ukrainien.
- Nankinov D. 2002. Das Vorkommen der Schwarzflugel-Brachschwalbe *Glareola nordmanni* auf der Balkan-Halbinsel // Ornithol. Mitteilungen, v. 54 (1).- pp.28-35.
- Rose P.M., Scott D.A., 1994. Waterfowl population estimates.- Slimbridge, Royaume-Uni- 102 p.
- Snow D.W., Perrins C.M. (Eds.), 1998. The birds of the Western Palearctic: Concise Edition, v.1.- Oxford - New York: Oxford University Press.- P.1-1008 + xxxii + 43.
- Tomkovich P.S. et Lebedeva E.A. (Eds.), 1998-1999. Reproduction Waders in Eastern Europe 2000, v. 1-2.
- Tucker G.M. & Heath M.F. (Eds.), 1994. Birds in Europe: their conservation status. - Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International.
- Walsmley I.G., 1970. Une Glaréole de Nordmann en Camargue : Première observation et premier cas de nidification pour la France // Alauda, v. 38, N° 4.
- Belik V.P., Khokhlov A.N., Kukish A.I., Til'ba P.A., Komarov Yu.E., 1991. [Oiseaux rares et en disparition du nord du Caucase nécessitant une protection spéciale. In : Études des animaux rares en RSFSR : Matériaux pour le livre rouge. Travaux de TSNILGlavokhota RSFSR.

Moscou. Pp. 94-106]. *En russe*.

Belik V.P., 2002. [Déclin en cours de la population d'échassiers au bord du lac Manych. In : Éléments d'information du groupe de travail sur les échassiers, N° 15. Pp.44-46. *En russe*.

Belik V.P., Babich M.V., Korenev P.I., 2000. [Déclin catastrophique de la population de glaréoles à ailes noires du nord du Caucase. In: éléments d'information du groupe de travail sur les échassiers, N° 13. Pp. 36-38]. *En russe*.

Berezovikov N.N., 2002. [Déclin numérique de la glaréole à ailes noires dans l'est du Kazakhstan. In : éléments d'information du groupe de travail sur les échassiers, N° 15. Pp.46-49]. *En russe*.

Gavlyuk E.V., 1998. [Glaréole à ailes noires, *Glareola nordmanni*, Nordmann, 1842. In : Livre rouge de la région d'Orenbourg : animaux et végétaux. Ed.: A.S.Vasil'yev. Orenbourg: Presses d'Orenbourg. P. 60]. *En russe*.

Garmash B.A., 1998. [Répartition et effectifs des glaréoles à collier et des glaréoles à ailes noires dans le sud de l'Ukraine. In : Échassiers reproducteur en Europe de l'Est – 2000. Vol.1. Moscou : Union russe pour la conservation des oiseaux. Pp. 121-123]. *En russe*.

Gubkin A. A., 1973. [Sur la biologie de la glaréole à ailes noires et de l'échasse blanche dans la région de Dniepropetrovsk. In : Faune et écologie des échassiers : travaux de l'atelier. Numéro 2. Moscou: Université d'État de Moscou. Pp. 37-38]. *En russe*.

Dzhamirzoyev G.S., Khokhlov A.N., Il'yukh M.P., 2000. [Oiseaux rares et menacés du Daghestan et leur conservation. Stavropol. 145 p]. *En russe*.

Kistyakovski A.B., 1957. [Faune de l'Ukraine. Vol. 4. Kiiiv : Accadémie des sciences ukrainienne. (Glaréole à ailes noires : 155-157)]. *En ukrainien*.

Lokhman Yu. V., 2000. [Région de Krasnodarsky. In : sites ornithologiques clés de Russie. Vol.1. Zones importantes pour les oiseaux de Russie européenne. Moscou: RBCU. Pp.322-325]. *En russe*.

Piskunov V.V., Belyachenko A.V., 1998. [Répartition actuelle, effectifs et tendances démographiques de certains échassiers dans la région de Saratov. In : Échassiers reproducteurs d'Europe de l'Est – 2000. Vol.1, pp. 63-74]. *En russe*.

Sviridova T. V., Zubakin V. A. (eds.), 2000. [Sites ornithologiques clés de Russie. Vol.1. Zones importantes pour les oiseaux de Russie européenne. Moscou : RBCU]. *En russe*.

Chernobay V.F., Sokhina E.N., Kilyakova E.A., 2000. [Région de Volgograd. In : Sites ornithologiques clés de Russie. Vol.1. Zones importantes pour les oiseaux de Russie européenne. Moscou: RBCU. Pp. 479-484]. *En russe*.

Annexe I : Évaluation de la pertinence des menaces par les différents experts

Facteurs / Menaces	G. Molodan, Ukraine	Kazakhstan			MOYENNE	Russie											MOYENNE pour la Russie
		E. Bragin	G. Eichorn	V. Khrokov		V. Belik	S. Bukreev	A. Davygora	V. Zubakin	M. Korol'kov	L. Korshikov	V. Morozov	V. Moseikin	V. Chernobai	A. Shubin	E. Lebedeva	
I. Facteurs d'élimination directe dus à l'homme																	
1.1. Chasse	-1	0	0	0	0	-1	-1	-1	-1	0	0	-1	0	0	-1	-1	-0,6
1.2. Empoisonnement par les pesticides	-1	0	-3	-3	-2	-1	-1	-2	-1	-1	-1	-1	0	-2	-2	-2	-1,3
1.3. Destruction des nids par le bétail	-4	-3	-3	-3	-3	-4	-3	-3	-2	-2	-3	-3	-1	-3	-2	-3	-2,6
1.4. Destruction des nids par les techniques agricoles	-1	0	0	0	0	-2	-3	-3	-1	-2	-2	-4	-4	-3	-1	-3	-2,5
1.5. Perturbation	-4	-2	-2	-2	-2	-3	-3	-3	-2	-1	-2	-1	-1	-3	0	-3	-2,0
II. Facteurs indirects limitant la quantité d'habitat																	
2.1. Labourage des steppes	-1	0	-2	0	-0,7	-1	0	+3	0	-1	0	0	+3	0	+1	0	+0,5
2.2. Boisement artificiel	-1	0	0	0	0	-2	-2	0	-2	0	0	-1	0	-2	0	-1	-0,9
2.3. Aménagement de réservoirs, d'étangs et d'autres étendues d'eau	+2	+2	0	+1	+1	+2	+2	+1	+1	+3	+1	+2	+4	+2	+2	+1	+1,9
2.4. Construction de routes	-1	0	-1	-1	-0,7	-1	0	0	-1	0	0	0	-3	-1	-1	-1	-0,7
III. Facteurs indirects limitant la qualité de l'habitat																	
3.1. Utilisation de pesticides	-2	0	-3	-3	-2	-1	-2	-2	-1	-2	-1	-2	0	-1	-2	-2	-1,5
3.2. Arrêt du pâturage et envahissement des pâturages par la végétation	+4	0	-2	+2	0	-3	-2	-3	-2	-3	-2	-3	-2	-2	-2	-3	-2,5
3.3. Extension des terres en jachères, envahissement des terres arables par la végétation	+2	+1	0	-2	-0,3	-2	+1	+1	+1	-3	0	0	+2	-2	+2	-1	-0,1
3.4. Disparition des étendues d'eau (réservoirs, étangs, ...)	0	0	0	0	0	-2	-2	-3	0	-4	0	0	0	0	0	0	-1,0
IV. Facteurs limitants naturels																	
4.1. Changement climatique	-1	0	0	0	0	-3	0	0	-2	0	0	0	-2	-2	0	-1	-0,9
4.2. Anomalie à l'échelle synoptique	-3	-1	-1	0	-0,7	-2	-2	-2	-1	0	-1	-1	0	-3	-1	-1	-1,3
4.3. Expansion et multiplication des corvidés prédateurs	-2	-1	-2	-3	-2	-3	-2	-2	-2	-3	0	-2	-2	-2	-1	-2	-1,9
4.4. Influence des prédateurs terrestres	-4	-2	0	-2	-1,3	-1	-3	-2	-1	-3	0	-1	-2	-2	-1	-3	-1,7
4.5. Hybridation et assimilation avec la glaréole à collier	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commentaire : 0 aucune menace – faible incidence; 2 incidence moyenne – forte incidence ; 4 –

; + effet positif de ce facteur

Annexe II : Panorama des sites clés par pays

Pays	Nom international	Superficie (ha)	Coordonnées		Min.	Max.	Unité	Saison	Année
Russie	Embouchure de la Yeya	9600	46,67	38,75	11	11	Couples reproducteurs	Reproduction	1996
Russie	Lacs salés de la zone de Primorsko-Akhtarsk	40000	46,00	38,17	10	20	Couples reproducteurs	Reproduction	1989
Russie	Sablonnière de Beglitskaya	1414	47,10	38,57	50	80	Adultes et juvéniles	Passage	1997
Russie	Delta du Don	53800	47,17	39,42	200	500	Adultes et juvéniles	Passage	1997
Russie	Iles dans la partie occidentale du lac Manych-Gudilo	19200	46,50	42,55	50 2	100 3	Couples reproducteurs ad. et juv.	Non-Reproduction	1997 2001
Russie	Lac Dadynskiye	45000	45,27	45,07	80	300 150	Couples reproducteurs	Reproduction	1996 1998
Russie	Lac salé	3000	45,24	44,38	20	20	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Gorges d'Alagirskoye et de Kurtatinskoye	155000	43,00	43,40	380 0	380 0	Adultes et juvéniles	Passage	1998 2000
Russie	Novokvasnikovski liman	300	50,53	46,50	5	20 5	Couples reproducteurs	Reproduction	1995 2000
Russie	Système de lacs Shalkaro-Zhetykolski	81250	50,92	60,83	100	150	Couples reproducteurs	Reproduction	1996
Russie	Vallée de la Safarovka	2500	51,00	48,75	30	40	Couples reproducteurs	Reproduction	1997
Russie	Marais salants de Varfolomeyevskiye	2800	50,00	48,20	46	60 19	Couples reproducteurs	Reproduction	1997 2000
Russie	Borisoglebovka (Semenovski Zakaznik)	35000	51,00	46,75	30	50	Couples reproducteurs	Reproduction	1996
Russie	Chaîne de l'Irendik	150000	53,33	58,50	0	12	Couples reproducteurs	Reproduction	1996
Russie	Steppes proches du village de Kanavka	6400	50,18	48,40	13	16	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Bolshoy Liman	40000	48,45	45,00	300	300 5	Couples reproducteurs	Reproduction	1972 1999
Russie	Bulukhta	62500	49,20	46,10	250	250 23	Couples reproducteurs	Reproduction	1998 2000
Russie	Marais salants de Stepnovsky Ugol	40000	50,00	45,45	28	28	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Système de lacs Sarpinskaya (Sarpa)	450000	47,30	45,15	70	100 50	Couples reproducteurs	Reproduction	1999 2000
Russie	Lacs Sostinskiye (Sosta)	15000	45,17	45,47	25	25	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Lac Aike	10000	50,59	61,35	40	100	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Réserve naturelle "Orenburgsky"	21653	51,15	57,20	10	20	Couples reproducteurs	Reproduction	1999
Russie	Lac Gatin	600	46,50	45,03	30	30	Adultes et juvéniles	Inconnue	1999
Russie	Marais salants de Kapitan	600	46,20	45,10	120	120	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Russie	Zhuravlinaya	71000	45,57	44,04	2700	2700	Adultes et juvéniles	Reproduction	1999
Russie	Chonta	68000	46,44	44,57	270	270	Adultes et juvéniles	Reproduction	1999

Russie	Marais salants de Kurnikov	1600	46,25	43,12	400	400	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Russie	Vivier de Kazachka	4000	47,45	39,50	350	350	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Russie	Réservoir de Novotroitskoye	4000	45,18	41,32	100	100	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Russie	Lac aux oiseaux	5000	45,35	41,45	100	100	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Russie	Partie inférieure de la Kuma	6000	45,00	45,30	300	300	Adultes et juvéniles	Inconnue	1999
Russie	Lac Kisloye	80	54,30	62,55	22	22	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Lac Katay	750	55,15	62,03	21	21	Couples reproducteurs	Reproduction	1998
Russie	Marais salants de Lisiy	3500	45,50	44,03	1000	1000	Adultes et juvéniles	Passage	1999
Ukraine	Réserve d'Askania-Nova	33307	46,45	33,87	0	0	Non définie	Inconnue	1995
Roumanie	Déelta du Danube et complexe de Razelm-Sinoe	442000	44,93	29,20	10	0	Adultes et juvéniles	Inconnue	1996
Arménie	Établissement piscicole d'Armarsh	2795	39,75	44,77	8	10	Couples reproducteurs	Reproduction	0
Turquie	Plaine de Bulanik	8000	39,17	42,23	1000	1000	Adultes et juvéniles	Passage	1989
Éthiopie	Rivière Baro		8,33	33,62	500		Adultes et juvéniles	Hiver	1970
Afrique du Sud	Amersfoort-Bethal-Carolina District	120000	- 26,53	29,83	100	1000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Afrique du Sud	Chrissie Pans	62500	- 26,32	30,25	5000	5000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Afrique du Sud	Grassland Biosphere Reserve (proposée)	1050000	- 27,25	30,02	1000	5000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Afrique du Sud	Zones inondables de la Nyl	16000	- 24,65	28,70	180	500	Adultes et juvéniles	Hiver	
Botswana	Lac Ngami	25000	- 20,50	22,62	10000	10000	Adultes et juvéniles	Hiver	1989
Botswana	Marais de Linyanti /Rivière Chobe	20000	- 18,05	24,38	100	300	Adultes et juvéniles	Hiver	
Botswana	Makgadikgadi Pans	1200000	- 20,75	25,50	5000	5000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Botswana	Delta de l'Okavango	1900000	- 19,42	22,75	2000	2000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Namibie	Bushmanland (Tsumkwe) Pan System	120000	- 19,62	20,62			Non définie	Hiver	
Namibie	Zones humides à l'est de Caprivi	468000	- 18,83	23,75	500	1000	Adultes et juvéniles	Hiver	
Namibie	Parc national d'Etosha	2291200	- 18,98	15,75	200	300	Adultes et juvéniles	Hiver	
Namibie	Réserve de gibier de Mahango et rivière Kavango	24462	- 18,30	20,62	200	300	Adultes et juvéniles	Hiver	
Tanzanie	Parc national du Serengeti	1476300	- 2,42	34,83	120	120	Adultes et juvéniles	Hiver	
Tanzanie	Plaines d'Usangu	300000	- 8,50	34,25	150	150	Adultes et juvéniles	Hiver	
Ouganda	Parc national de Kidepo Valley	144200	3,82	33,80			Non définie	Hiver	
Ouganda	Parc national de Murchison Falls	39000	2,25	31,67			Non définie	Hiver	

Ouganda	Parc national Queen Elizabeth et lac George	223000	- 0,17	30,00			non définie	hiver	
Zambie	Plaines de Kafue	600000	- 15,75	27,27	100	100	Adultes et juvéniles	non-reproduction	
Zambie	Parc national de la plaine de Liuwa	366000	- 14,53	22,62	20000	100000	Adultes et juvéniles	passage	
Angola	Réserve naturelle strictement protégée de Luando	828000	- 10,68	17,37			non définie	passage	